

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT AGE DE 3 A 6 ANS

### JE DOIS :

- 😊 Être poli (dire « bonjour », « au revoir », « merci », « s'il te plait », ...),
- 😊 Respecter les adultes et les autres enfants,
- 😊 Respecter mes affaires ainsi que celles des autres,
- 😊 Prendre soin du matériel et de l'environnement (utiliser les poubelles).

### JE NE DOIS PAS :

- 😞 Je ne dois pas quitter le Centre de loisirs ou la garderie périscolaire sans autorisation,
- 😞 Je ne dois pas me battre et faire mal à mes camarades,
- 😞 Je ne dois pas jouer à des jeux dangereux,
- 😞 Je ne dois pas crier ni insulter mes camarades,
- 😞 Je ne dois pas gaspiller et jouer avec la nourriture,
- 😞 Je ne dois pas casser le matériel,
- 😞 Je ne dois pas écrire sur les murs, les tables ...



## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT AGE DE 7 A 16 ANS

- 😊 J'obéis aux adultes,
- 😊 Je suis poli et j'obéis au personnel d'encadrement, d'entretien, de surveillance,
- 😞 Je ne dis pas de gros mots, je ne fais pas de gestes grossiers.

### RESPECT AVEC MES CAMARADES

- 😊 Je règle mes problèmes sans violence, sans insulte.
- 😊 J'essaie de me réconcilier, de pardonner lorsque je me dispute avec un(e) camarade.
- 😊 J'accepte celui qui veut entrer dans le jeu et je respecte le jeu des autres.
- 😊 Si je bouscule quelqu'un, je fais des excuses.
- 😊 Si un(e) camarade s'est fait mal, je préviens aussitôt un adulte.
- 😞 Je ne me moque pas du physique ou du handicap des autres.
- 😞 Je ne fais pas d'échanges d'objets avec mes camarades.
- 😞 Je n'ai pas de jeux brutaux ou dangereux.
- 😊 Je respecte et je ne prends pas les affaires des autres.
- 😞 Je ne lance pas de cailloux ou d'objet dangereux.

### RESPECT DANS LES LOCAUX

- 😊 Dès que je pénètre dans l'enceinte de l'école, du restaurant scolaire, de l'accueil de Loisirs, je ne peux en sortir que sur autorisation.
- 😊 Je laisse les toilettes propres. Si problème, j'alerte un animateur.
- 😞 Je ne joue pas dans les sanitaires, je ne gaspille pas l'eau ni le papier toilette.

### RESPECT SUR LES ESPACES EXTERIEURS

- 😞 Je ne monte pas sur les bancs, sur le rebord des fenêtres ni dans les arbres.
- 😞 Je n'écris pas sur les murs, sur les portes.
- 😊 Je respecte l'environnement et je mets les papiers dans les poubelles.
- 😊 Je respecte les plantations.

### RESPECT A LA CANTINE

- 😊 Je respecte la nourriture et je ne la gaspille pas, je respecte ceux qui la préparent et ceux qui nous accompagnent durant les repas.
- 😊 Pour que le moment du repas soit agréable, je reste calme et je parle sans crier.
- 😊 Je prends soin de la vaisselle et du mobilier.
- 😊 j'aide à débarrasser.

### RESPECT PENDANT LES SORTIES ET LORS DES DEPLACEMENTS

- 😊 Lors des déplacements à pied, je marche calmement sur le trottoir, sans courir, sans crier.
- 😊 Dans le bus, je boucle ma ceinture de sécurité, je reste assis, je ne crie pas, je ne mange pas de friandises.
- 😊 En règle générale à l'extérieur, je suis attentif et je respecte les personnes que je croise.
- 😊 Je respecte les consignes des lieux que je visite.



## REGLEMENT DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT

Ce règlement s'applique à l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires : « Garderies / Surveillance Midi-deux », « Cantine », « Ateliers périscolaires », « Accueil de Loisirs », « Transports scolaires ».

En cas de non-respect de la charte de bonne conduite :

- l'adulte encadrant rappellera à l'enfant son engagement,
- dans un deuxième temps, si l'enfant ne prend pas en considération le rappel à l'ordre et/ou recommence son écart de conduite l'adulte dispensera à l'enfant une sanction adaptée à la nature de sa faute et en référera à la Directrice du Centre de Loisirs et de l'accueil périscolaire.
- en cas de besoin, la Directrice du Centre de Loisirs et de l'accueil périscolaire rencontrera la famille de l'enfant afin de l'informer sur la nature de l'écart de conduite observé et de chercher les éventuelles mesures à prendre.
- Si ces actions ne s'avèrent pas efficaces, les parents reçoivent de la Mairie un courrier d'information et d'avertissement.
- Si aucune amélioration n'est constatée, les parents reçoivent du Maire une convocation afin de définir, lors d'un entretien, les améliorations à mettre en œuvre concernant le comportement de leur enfant.
- Enfin, les parents peuvent à nouveau être convoqués pour définir d'autres mesures à mettre en œuvre. Selon la gravité des faits, une suspension temporaire des services périscolaires ou extrascolaires pourra être envisagée.



## ACTE D'ENGAGEMENT DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT

Cet engagement est à remettre à la directrice du Centre de loisirs

### ENFANT

JE M'ENGAGE Moi (Prénom - NOM) : .....

à respecter les règles de bonne conduite de la « Charte de bonne conduite de l'enfant ».

Date :

Signature de l'enfant :

(Il n'est pas nécessaire de faire signer les enfants de l'école maternelle. Merci).

### MES PARENTS S'ENGAGENT

Nous, soussignés (Prénoms - NOMS) : .....

.....

Responsables de l'enfant (Prénom - Nom) : .....

avons pris connaissance de l'engagement de notre enfant,

nous engageons à l'aider et à l'accompagner dans sa démarche de bonne conduite.

Date :

Signature des parents :

Toute l'équipe vous remercie pour votre coopération afin d'aider votre enfant à vivre ces temps périscolaires et extrascolaires dans les meilleures conditions

